

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie pour la réalisation de travaux d'aménagements extérieurs – Phase 1 : sélection des candidats

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juillet à 16 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 3 juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Toulouse, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia, Présidente.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Maryse Vezat-Baronia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Anne Boyer	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Isabelle Hardy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pascal Boureau
	Roselyne Artigues	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Loïc Gojard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Christine Courade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryse Vezat-Baronia
	Patrice Rival	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Loïc Gojard
	Aude Lumeau-Preceptis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Claire Uchan
	Sandrine Baylac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Pascal Boureau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Martine Croquette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Roselyne Artigues
	Laurence Degers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Victor Denouvion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Jean-Marc Dumoulin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Céline Laurenties-Barrère	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Alain Puente	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Alain Larque	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commune Saint-Bertrand-de-	Marie-Claire Uchan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commune de Valcabrère	Jean Verdier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Collectivité	Membres suppléants	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Arnaud Sinioni	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Marc Pero	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrick Lagleize	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commune de Saint-Bertrand-de-Comminges	Rohin Parnisari	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commune de Valcabrère	Adrien Adam	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	TOTAL				

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Après avoir ouvert la séance, La Présidente a désigné Monsieur Loïc Gojard, secrétaire de séance, qui a procédé à l'appel nominal.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles R.2172-1, R.2172-2, L.1414-1 et L1414-2,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2161-12 à R.2161-20,

Vu la délibération n°2019/06/19-02 approuvant le programme d'actions pour le site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère,

Rapport :

La Présidente expose

Le Syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère a défini un programme d'actions parmi lesquelles figurent des travaux d'aménagements extérieurs, objets du présent marché de maîtrise d'œuvre.

Le programme des travaux a été réalisé par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Ce programme comprend une tranche ferme et quatre tranches optionnelles :

Tranche ferme :

- **Requalification des voies principales et secondaires de la ville haute de Saint-Bertrand-de-Comminges** (pour les éléments de missions jusqu'à l'APD/PA inclus pour la partie concernant les voies secondaires)
- **Requalification du parvis de la cathédrale**
- **Embellissement du canal du plan et de la place du Plan** (pour les éléments de missions jusqu'à l'APD/PA inclus pour la partie de la place de Plan)

Tranche optionnelle A :

- **Requalification des voies secondaires de la ville haute de Saint-Bertrand-de-Comminges** (à partir de la phase PRO/DCE et sous la maîtrise d'ouvrage du SIVOM)

Tranche optionnelle B :

- **Embellissement de la place du Plan** (à partir de la phase PRO/DCE et sous la maîtrise d'ouvrage du

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivetains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges

Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

SIVOM)

Tranche optionnelle C :

- Carrefour RD26/RD26a, ses abords, et les parkings de la ville basse de Saint-Bertrand-de-Comminges

Tranche optionnelle D :

- Cheminement doux entre Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrère et Saint-Just

Le montant prévisionnel global des travaux est de 2 741 000 € HT, dont 1 763 000 € HT pour la tranche ferme.

Au vu du montant des travaux, le coût estimé de la maîtrise d'œuvre dépasse le seuil européen (221 000 € HT). Le marché est passé en procédure formalisée avec appel à candidatures et négociation. Quatre candidatures ont été réceptionnées. Le règlement de consultation prévoit la possibilité de sélectionner 3 à 5 candidats qui seront admis à remettre une offre.

Le Comité Syndical,

Vu le rapport de la Présidente et vu l'analyse des candidatures,

Après en avoir délibéré,

décide

Article 1 : de fixer à trois le nombre de candidats admis à remettre une offre.

Article 2 : de retenir les trois premières candidatures du classement :

- Candidature n°1 avec la note de 9.5/10 (premier)
- Candidature n°2 avec la note de 8.5/10 (deuxième ex-aequo)
- Candidature n°3 avec la note de 8.5/10 (deuxième ex-aequo)

Article 3 : de donner à Madame la Présidente tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents ou représentés	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
19	10	10	10	0	0

L'article 10.5 des Statuts prévoit que les procurations sont prises en compte pour le calcul du quorum.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024
À Toulouse

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère

Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges et Valcabrère
N° SIRET : 253 102 305 00013

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivetains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

Certifié exécutoire après :

- transmission en Préfecture le :
- et affichage le :

**Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges
et de Valcabrère**

Siège : Couvent des Olivetains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental. 1 Espace Pégot. 31800 Saint Gaudens